Zeitschrift: Sinfonia : offizielles Organ des Eidgenössischen Orchesterverband = organe officiel de la Société fédérale des orchestres

Herausgeber: Eidgenössischer Orchesterverband

Band: 10 (1984)

Heft: 1

Rubrik: Rechnungen des Eidgenössischen Orchesterverbandes 1983 : (zu Traktanden 8 und 9) = Comptes de la Société fédérale des orchestres 1983 : (ad points 8 et 9 de l'ordre du jour)

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

kommission durch den Zentralbibliothekar vertreten» (letzter Satz hat bisher gefehlt).
Kommentar: An der Delegiertenversammlung 1983 wurde eine viergliedrige Musikkommission vorgestellt und die Delegierten haben der Anpassung von Art. 34 der Statuten an die neue Situation spontan zugestimmt. Damit in Zukunft auch die Zentralbibliothekarin Mitglied der Musikkommission sein kann (was sehr sinnvoll ist), schlägt der Zentralvorstand die Neuformulierung von Art. 34 vor. Mit der Annahme dieses Antrages durch die Delegierten wäre die Statutenänderung auch formell gültig.

12.2 Arbeitsprogramm 1984/1985
Da der Europarat das Jahr 1985 zum «Europäischen Jahr der Musik» ernannt hat, beinhaltet das Tätigkeitsprogramm, das der Zentralvorstand den Delegierten vorlegt, nicht nur das laufende Jahr, sondern auch das folgende. Nur so ist es möglich, die vorgesehenen Aktivitäten sorgfältig vorzubereiten.

Arbeitsprogramm 1984
a) Vorbereitung des «Europäischen Jahres der Musik» (Einzelheiten siehe unter «Arbeitsprogramm 1985»).
b) Wiederholung des Kurses für Stimmführer und Konzertmeister, und zwar einmal in der deutschen und einmal in der französischen Schweiz.
Dauer: je ein Wochenende.
c) Durchführung eines Kurses für Mitglieder der Musikkommissionen:
Programmgestaltung, Zeitberechnung für Konzerte, Programmdruck usw.
Dauer: zwei Samstagnachmittage. Durchführung regional, je nach Anmeldungen.
d) Aufbau eines EOV-Archivs.

Arbeitsprogramm 1985
a) Orchestertreffen Boswil, 4./5. Mai 1985 (siehe «Mitteilungen des Zentralvorstandes»).
b) Gründung der «Europäischen Vereinigung von Liebhaberorchestern».
c) Grosse Informations-Veranstaltung des EOV, der Schweizerischen Chorvereinigung und des Eidg. Musikverbandes: «Liebhabermusizieren in der Schweiz».
d) Projekte des Migros-Genossenschafts-Bundes in Zürich zur Förderung zeitgenössischer Musik für Liebhaberorchester.
An der Delegiertenversammlung werden die einzelnen Projekte näher erläutert.

Rechnungen des Eidgenössischen Orchesterverbandes 1983
Comptes de la Société fédérale des orchestres 1983

(Zu Traktanden 8 und 9 – Ad points 8 et 9 de l'ordre du jour)

1. Bilanz – Bilan

Aktiven – Actif	Fr.	Fr.
Kassa – Caisse		540.15
Postcheck – Chèques postaux		439.35
Bank – Banque		29 791.10
Debitoren – Débiteurs		938.60
Musikalien – Musique		1.--
Delegiertenabzeichen – Insignes délégués		1.--
Veteranenabzeichen – Insignes vétérans		1.--
Ehrenveteranenabzeichen – Insignes vétérans honneur		1.--
Mobilien – Mobilier		1.--
Bestellblöcke – Blocs commandes		1.--
Kataloge – Catalogues		1.--
		31 716.20

Passiven – Passif		
Kapital Ende 1982 – Capital fin 1982	10 986.39	
Überschuss 1983 – Surplus 1983	1 279.81	
Kapital Ende 1983 – Capital fin 1983		12 266.20
Rückstellungen – Réserves		19 450.--
		31 716.20

2. Erläuterungen zur Bilanz – Notes explicatives au bilan

Musikalien – Musique		
Bestand am 1.1.1983 – Etat au 1.1.1983		1.--
Anschaffungen 1983 – Achats 1983	3 132.40	
Abschreibungen – Dépréciations	– 3 132.40	
Bestand am 31.12.1983 – Etat au 31.12.1983		1.--

Sinfonia		
Ertrag der Pauschalabonnemente der Sektionen – Rendement des abonnements des sections		7 620.--
Druckkosten – Frais de l'imprimerie	2 900.--	
Kosten Redaktion und Administration – Frais de rédaction et d'administration	2 065.40	
Andere Verwaltungskosten – Autres frais d'administration	2 200.--	7 165.40
Überschuss – Surplus		454.60

SUISA		
An Sektionen verrechnet – Facturé aux sections		7 884.40
Abrechnung SUISA – Décompte SUISA		7 522.75
Rabatt z. G. EOV – Rabais en faveur de la SFO		361.65

Communications du comité central

1. Rencontre d'orchestres à Boswil en 1985
La rencontre d'orchestres à Boswil dont on parlait jadis, aura lieu définitivement les *4 et 5 mai 1985. Elle sera liée avec la 65e assemblée des délégués.* La rencontre d'orchestres sera, en outre, intégrée dans la série des événements qui se produiront durant l'«Année européenne de la musique».
Dans la deuxième édition de la rencontre d'orchestres, les orchestres participant joueront un morceau imposé et un morceau au gré de l'orchestre. La fondation «Alte Kirche Boswil» chargea les deux compositeurs Alfred Knüsel et Runo Iricksson d'écrire chacun l'un des deux morceaux imposés. Les deux compositions sont là et peuvent être exécutées au choix (suivant la composition de l'orchestre). La rencontre d'orchestres disposera d'un groupe d'experts qui commenteront par écrit les performances des orchestres. Des détails sur la rencontre d'orchestres pourront être demandés au président central. Toutes les sections recevront sous peu la documentation officielle concernant la rencontre d'orchestres à Boswil en 1985. Le comité central et la commission de musique espèrent pouvoir compter sur une bonne participation à cette manifestation extraordinaire où seront cultivés aussi les contacts personnels et sociables.

2. Sections
Nous saluons très cordialement au sein de notre société le Thurgauisches Kammerorchester Frauenfeld, le Siggenthaler Jugendorchester, le Kammerorchester St. Maria Emmenbrücke et le Kammerorchester Pfäffikon ZH.

3. Bibliothèque centrale
Dans l'intérêt d'un fonctionnement normal du service des prêts, nous prions toutes les sections de bien vouloir:
– commander les œuvres seulement par écrit
– d'utiliser exclusivement le nouveau bloc de commande
– d'adresser les envois en retour de façon judicieuse comme il suit:
Société fédérale des orchestres,
bibliothèque centrale, case postale 47,
3000 Berne 22.

4. Rapport annuel 1983
Il nous manque encore toujours plusieurs rapports annuels. Nous prions d'adresser ces rapports (formule de couleur jaune) sans tarder à la secrétaire centrale.

5. Assemblée des délégués de 1984 à Brigue
Est-ce que votre section s'est annoncée? La Société des concerts du Haut-Valais a préparé un très beau programme. Alors...

Herrenschwanden, 20.3.1984
Pour le comité central:
Jürg Nyffenegger, président central

64e assemblée des délégués ayant lieu à Brigue les 26 et 27 mai 1984

1. Cordiale bienvenue à Brigue!
Pour la première fois dans les annales de la Société fédérale des orchestres une assemblée des délégués se tiendra en Valais. Le fait que la «Konzertgesellschaft Oberwallis», section encore jeune, ait été chargée de son organisation signifie pour nous un grand plaisir et honneur. Dans le Haut-Valais, la vie musicale a déjà été cultivée, de tout temps, avec un soin particulier. Une grande attention est vouée aussi à la formation de la jeune génération et ainsi de même à la relève musicale.

3. Betriebsrechnung – Comptes d'Exploitations

	Budget 1983 Fr.	Rechnungen Comptes 1983 Fr.	Budget 1984 Fr.
Aufwand – Charges			
Entschädigung Bibliothekarin – Indemnité à la bibliothécaire	3 600.--	3 600.--	4 800.--
Andere Entschädigungen – Autres Indemnités	200.--	200.--	200.--
Druckkosten Sinfonia – Frais de l'imprimerie Sinfonia	3 000.--	2 900.--	3 000.--
Redaktion und Administration Sinfonia – Rédaction et administration Sinfonia	3 000.--	2 065.40	3 000.--
Sekretariat – Secrétariat EOV	2 000.--	1 600.--	2 000.--
Sitzungen und DV – Séances et AD	3 500.--	3 909.--	4 500.--
Delegationen – Délégations	500.--	-.--	200.--
Kosten neuer Katalog – Frais nouveau catalogue	1 000.--	4 007.--	1 000.--
Unkosten und Material Bibliothek – Frais et matériels pour bibliothèque	1 700.--	1 391.--	2 000.--
Versicherungen – Assurances	700.--	676.80	700.--
Bücher und Schriften – Livres	100.--	21.--	100.--
Lokalmiete Bibliothek – Loyer local bibliothèque	3 200.--	3 231.95	3 500.--
Gratulationen, Ehrungen, Trauer – Félicitations, honneurs, deuil	800.--	595.50	800.--
Übrige Unkosten – Autres frais	4 000.--	3 969.54	4 500.--
Beiträge – Contributions	300.--	250.--	300.--
Musikalien – Musique	4 000.--	3 132.40	4 000.--
Abschreibungen – Amortissements	-.--	-.--	-.--
	31 600.--	31 549.59	34 600.--
Ertragsüberschuss – Excédent des produits	-.--	1 279.81	-.--
	31 600.--	32 829.40	34 600.--
Ertrag – Produits			
Subvention Pro Helvetia	10 000.--	10 000.--	10 000.--
Sektionsbeiträge – Cotisations sections	11 300.--	12 198.--	12 000.--
Sektionsbeiträge Sinfonia – Cotisations sections Sinfonia	7 400.--	7 620.--	7 700.--
Bankzinsen – Intérêts bancaires	700.--	654.75	700.--
Verkauf von Abzeichen – Ventes d'insignes	100.--	150.--	100.--
Verkauf von Katalogen – Ventes de catalogues	-.--	-.--	2 000.--
Verkauf Bestellblöcke – Ventes blocs	100.--	52.--	100.--
Verlängerungsgebühren – Frais de prolongations	400.--	730.--	600.--
Verrechnete Bibliothekskosten – Frais de bibliothèque facturés	1 200.--	1 063.--	1 000.--
Verschiedene Erträge und Gaben – Divers produits et dons	400.--	361.65	400.--
	31 600.--	32 829.40	34 600.--
Aufwandüberschuss – Excédent des charges	-.--	-.--	-.--
	31 600.--	32 829.40	34 600.--

Hinterkappelen, 31.1.1984

Der Zentralkassier – Le caissier central:
Benjamin Brügger

La musique est un bien culturel qui veut être cultivé à l'instar de la vigne. Les deux exigent beaucoup de travail et de patience, les deux nous procurent aussi beaucoup de plaisir et de jouissance.
A l'assemblée des délégués en la salle des chevaliers du château de Stockalper, vous jetterez un regard sur l'exercice écoulé, mais vous prendrez aussi des décisions qui seront d'importance pour la vie musicale future.
Nous nous réjouissons d'avoir pu organiser cette réunion pour les nombreux délégués venant de toute la Suisse. Ils pourront se réjouir d'un séjour en Valais qui leur laissera un souvenir agréable et durable.
Dans ce sens, nous vous souhaitons une cordiale bienvenue pour la 64e assemblée des délégués se tenant à Brigue.

Konzertgesellschaft Oberwallis
Willy Lohri, président

2. Le salut de la municipalité
Pour que l'esprit d'initiative reste vivant dans une communauté, cette dernière a besoin d'une vie culturelle animée permettant à ses membres d'oublier ses soucis quotidiens, car on ne vit pas seulement du pain quotidien et des problèmes que posent la mise en place d'une infrastructure moderne et d'un réseau de distribution d'eau potable, de la construction de routes, etc. pour ne citer que quelques exemples. Dans une communauté, on se doit également d'encourager le développement des arts pour éviter que l'esprit matérialiste ne prenne le dessus. Du point de vue d'une commune, c'est un mérite particulier que possèdent les membres de la Société fédérale des orchestres se plaisant à cultiver l'art musical grâce à l'initiative de toute une élite de personnes actives. Le mérite de cette élite de musiciens est d'autant plus grand puisqu'ils ne ménagent pas leurs peines et ne craignent nullement de s'engager financièrement pour offrir des représentations d'un haut niveau au grand public.
La municipalité de Brigue a tout lieu de pouvoir se réjouir en saluant les délégués de la Société fédérale des orchestres. Cette assemblée nous donne aussi la possibilité de connaître personnellement les responsables de la vie musicale en Suisse. En outre, grâce au concert de gala que la Société des concerts du Haut-Valais donnera, dans le cadre de l'assemblée des délégués, la vie musicale se trouvera imprégnée d'un esprit nouveau dans notre commune et dans tout le Haut-Valais.
Raison aussi pour laquelle les membres de la Société fédérale des orchestres nous sont des hôtes bienvenus. Nous leur souhaitons un plein succès à l'occasion de leur assemblée des délégués et dans leur future activité.
Dr. Werner Perrig, président

3. Comment a été fondée la «Konzertgesellschaft Oberwallis»
La Société des concerts du Haut-Valais est née de la fusion de trois sociétés musicales qui existaient déjà dans la région, soit: le Konzertchor, le Kammerorchester et l'Oratorienchor. Ces trois sociétés, sous la direction musicale de M. Anton Rovina, se produisaient depuis 1968 mais ne disposaient ni de statuts, ni de comité. La fusion des trois sociétés mentionnées plus haut, en une seule appelée la «Konzertgesellschaft Oberwallis», a eu lieu en juin 1982.
De grandes œuvres ont été présentées ces dernières années en Haut-Valais sous la direction de M. Anton Rovina, par exemple: «La Création» de Joseph Haydn, «Le Messie» et «Judas Macchabée» de Georg-Friedrich Händel, «La Passion selon St-Luc» de Georg-Philipp Telemann, «La Passion selon Saint-Mathieu» de Jean-Sébastien Bach et «Carmina Burana» de Carl Orff. En outre de nombreux concerts ont également été organisés avec cantates, motettes et œuvres pour ensembles instrumentaux.
A l'origine de la fusion des trois sociétés musicales, en la «Konzertgesellschaft Oberwallis», on trouve le Dr med. Joseph Escher, chef médecin à l'hôpital d'arrondissement de Brigue. Cette société se compose actuellement d'environ 200 chanteurs et musiciens se recrutant entre Sion et la vallée de Conches et qui, selon les statuts, a pour but de:
- cultiver et encourager la musique de qualité pour chœur et orchestre
- présenter régulièrement des œuvres pour chœur et orchestre
- encourager la formation de jeunes musiciens
- organiser des concerts d'hôtes.

En principe, le programme annuel se compose de deux grands concerts avec chœur. Il est voué une attention toute particulière à l'organisation de concerts pour hôtes, ceci par le fait que le Haut-Valais se trouve quelque peu en retrait des grands centres culturels. Il va de soi que ces concerts sont d'autant plus appréciés. L'année dernière, Peter-Lukas Graf et Ursula Holliger ont été parmi nos hôtes. Grâce à d'excellentes relations il nous a été possible d'engager pour l'année en cours des artistes de renom. Ce sont M. le professeur Hermann Rauhe, directeur de l'académie de musique de Hambourg, qui donnera le 14 septembre, dans la salle des chevaliers du château de Stockalper, une conférence ayant pour thème: «Instigation et délassement par la musique». Le 16 novembre se déroulera en ce même lieu une soirée de chants avec le ténor de renommée internationale Ernst Häfliger, accompagné au piano par Jörg Ewald Dähler de Berne.
Ainsi, la «Konzertgesellschaft Oberwallis» continuera ses efforts pour animer et approfondir la vie culturelle et musicale dans le Haut-Valais.
Willy Lohri, président

4. Convocation
Le comité central de la Société fédérale des orchestres convoque, par la présente, les membres d'honneur, les vétérans d'honneur, les vétérans, les sections et la commission de musique de la SFO à la 64e assemblée des délégués qui se tiendra à Brigue, les 26 et 27 mai 1984.
Chaque section peut choisir, parmi ses membres actifs, passifs ou honoraires, deux délégués ayant droit de vote. D'autres participants n'ont que voix délibérative; eux aussi sont les bienvenus. L'assemblée des délégués peut délibérer valablement sans tenir compte du nombre des sections représentées. Les sections sont